

LE DOPAGE

Définition : Le dopage, c'est l'utilisation de méthodes ou de substances qui, d'une manière artificielle, peuvent améliorer la capacité de performance physique.

Le vol à voile n'exige pas une force physique importante. Par contre, il est source de fatigue, à cause de ses vols longs comportant des contraintes notamment ergonomiques et thermiques. Bien qu'on ne connaisse que très peu de cas de dopage en vol à voile, on peut imaginer qu'un pilote désire lutter contre la fatigue à l'aide de médicaments. Ici comme ailleurs, cette pratique reste illégale et dangereuse au plan médical.

Illégale, car contraire à l'éthique sportive, dangereuse car entraînant suivant les produits des troubles du comportement, des effets masculinisants, une dérégulation hormonale, une déshydratation, une hypertension artérielle etc...Tous effets délétères pour le pilote de planeur à court et à long terme.

Les contrôles peuvent s'avérer positifs chez des pilotes qui n'ont pas désiré se doper. Il existe un nombre important de substances interdites qui peuvent être ingérées à leur insu par des pilotes car cachées dans des médicaments d'apparence anodine ou pris depuis longtemps, comme par exemple des traitements contre le rhume, l'asthme, ou l'eczéma.

L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) créée en 2006 sous l'impulsion de Jean-François Lamour, centralise en une entité unique les fonctions de contrôle, d'analyse et de sanction. Les contrôles peuvent avoir lieu en compétition ou à l'entraînement. L'agence désigne un médecin assermenté qui effectuera des prélèvements selon des procédures rigoureuses.

Il existe une liste de produits interdits remise à jour annuellement. Parmi ces produits, certains sont soumis à justification thérapeutique, et le pilote devant se soigner doit produire un dossier médical à une Commission d'interprétation qui donnera son avis sur la nécessité du traitement.

Il existe une autre liste sur le même site de médicaments auxquels on a accès en cas de besoin sans se faire taxer de délinquant.

Moralité :

- 1) Un sportif digne de ce nom ne se dope pas.
- 2) Ne pas prendre un traitement avant une épreuve sans signaler à son médecin ou à son pharmacien qu'on doit concourir dans un championnat.
- 3) Quand on doit prendre un traitement en continu ou en cas de crise (d'asthme, par exemple), établir un dossier à l'avance pour la commission médicale de Jeunesse et Sport.

